integrex

EXPERTISE CONSTRUCTION

Procédures amiables et judiciaires

visio@integrex.fr

Mission

- accusé de réception de la mission
- ouverture de la mission
- analyse de la déclaration

Assistante
Expert construction agréé CRAC - SMAbtp

Contact téléphonique

- appel du déclarant

Expert construction agréé CRAC - SMAbtp

récupération des informations clés

- dommage(s)
- lieux sinistrés
- mesures conservatoires
- survenance
- manifestation
- connexité(s)

- appel abouti
- accord du bénéficiaire déclarant
- < 3 dommages
- enjeu <TM

- appel non abouti au bout de 3 appels sous 5 jours
- difficultés techniques
- difficultés de connexions liées à la visio
- refus du bénéficiaire
- + de 3 dommages
- lieu à l'origine du dommage appartenant à un nouvel intervenant
- opération complexe

Visio

- visio expertise
- rapport préliminaire ou rapport unique
- enjeu < TM

si critères visio non respectés au cours de la visio

Terrain

- convocations
- expertise contradictoire sur site
- gestion classique : rapport préliminaire ou rapport unique (avec ou sans DCI)

CONTACT

+33 4 91 63 48 56

contact@integrex.fr
visio@integrex.fr
www.integrex.fr

10 rue du Lieutenant Parayre
Espace Wagner bât. D
13290 Aix en Provence
FRANCE

integrex

EXPERTISE CONSTRUCTION
Procédures amiables et judiciaires

GESTION SIMPLIFIÉE

visio@integrex.fr

Réactivité, maîtrise des coûts et réduction de l'empreinte carbone

visio@integrex.fr

Dans une démarche de **simplification** de gestion des déclarations de sinistre RCD et DO préalablement identifiées, l'offre **visio integrex** permet d'apporter à ses clients assureurs une garantie de **réactivité**, une **maîtrise des coûts d'expertise** et une **réduction de l'empreinte carbone**.

L'instruction des sinistres, toujours effectuée par un **ingénieur expert agréé CRAC et SMAbtp,** garantit notamment des **convocations ciblées** des intervenants à l'acte de construire.

Honoraires

Les honoraires **visio integrex** s'inscrivent dans un principe de règlement au **forfait** dans le cas où la gestion du dossier est finalisée en visio expertise.

Dans le cas contraire, un forfait d'ouverture et qualification du dossier est appliqué avant la bascule en traitement expertise terrain pour lequel les honoraires habituels de vacation s'appliquent.

Visio finalisée: **420 € HT**
Visio non finalisée : 150 € + vacation

Gestion simplifiée

Réception de la mission

Dès réception de la mission, l'assistante procède à **l'ouverture** du dossier. L'**analyse de la déclaration** par l'expert permet de valider la qualification du dossier pour une gestion **visio integrex.**

Prise de contact téléphonique

La prise de contact par l'expert avec le déclarant permet d'évaluer la possibilité de la tenue d'une expertise visio. Cet échange permettra d'appréhender les **moyens techniques numériques** à disposition, la **complexité des désordres**, la **position** de la déclaration dans le délai d'épreuve et la nécessité de rendre les opérations **contradictoires** aux intervenants d'origine de la construction.

Visio

Pour des dossiers qualifiés retenus, la gestion de l'expertise en visio ou télé expertise donne lieu à l'établissement d'un **rapport préliminaire ou rapport unique pour un enjeu < TM.**

hors visio : opération complexe, plus de 3 dommages, 10ème année, enjeu >TM

CONTACT

+33 4 91 63 48 56

contact@integrex.fr
visio@integrex.fr
www.integrex.fr

10 rue du Lieutenant Parayre
Espace Wagner bât. D
13290 Aix en Provence
FRANCE